Union européenne

Pauvreté des familles et des enfants : la France dans la comparaison européenne

Antoine MATH *

Cet article propose, à partir des indicateurs retenus au niveau de l'Union européenne (UE), de comparer les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale pour une sélection de pays européens et les évolutions intervenues depuis 2007 (et la « grande récession » de 2008-2009), en examinant plus particulièrement la situation des familles et des enfants. Les trois indicateurs de pauvreté retenus au niveau de l'UE reflètent chacun une dimension particulière de la pauvreté : la pauvreté en termes de revenus disponibles, à travers un taux de pauvreté monétaire ; la pauvreté en termes d'emploi, ou plutôt de privation, d'absence ou quasi-absence d'emploi (et donc de revenus du travail), à travers un indicateur de très faible intensité du travail parmi les adultes du ménage ; la pauvreté en termes de conditions de vie, à travers un indicateur de privation matérielle.

Les analyses habituelles à partir des indicateurs statistiques de la pauvreté et de leur évolution dans l'UE ne distinguent généralement pas ou très peu la situation des familles et des enfants qui reste un angle mort des comparaisons. Or, même pour un niveau globalement similaire de pauvreté, la composition de la population pauvre peut différer selon les pays, certains concentrant davantage la pauvreté sur les enfants et d'autres moins. En outre, les évolutions récentes de la pauvreté ont pu différer sensiblement d'un pays à l'autre selon les configurations familiales. D'où l'intérêt de comparer spécifiquement la pauvreté des familles et des enfants, d'examiner comment leur situation a évolué en comparaison de celle des autres ménages et dans quelle mesure leurs évolutions respectives depuis la « grande récession » ont été différentes selon les pays.

La première partie de l'article rend compte des choix opérés et des limites des comparaisons internationales en particulier au regard des indicateurs retenus et des données disponibles. Les résultats des analyses au moyen des trois indicateurs de pauvreté sont ensuite présentés en comparaison internationale et en évolution depuis 2007, chacun à leur tour. Ils permettent de mieux situer la spécificité de la France. Nous verrons ainsi que les enfants semblent avoir été davantage épargnés de la pauvreté en comparaison du reste de la population dans des pays

* Chercheur à l'Ires.

comme l'Allemagne et les Pays-Bas pourtant fortement impactés par la hausse de la pauvreté en général, et qu'inversement ils ont été moins épargnés que les autres membres de la société dans d'autres pays, en particulier en Espagne et en France.

Limites des comparaisons internationales et choix effectués au regard des données disponibles

Comparer des taux de pauvreté, et des taux de pauvreté monétaire plus particulièrement, présente un certain nombre de difficultés qui nécessitent d'opérer des choix et doivent surtout inciter à interpréter prudemment les résultats. Les obstacles ou limites des comparaisons internationales en matière de pauvreté sont en effet nombreux.

La difficulté de comparer la pauvreté entre des pays ayant des niveaux de développement économique trop différents

La comparaison des taux de pauvreté perd une partie de son sens lorsqu'elle s'effectue entre des pays dont les niveaux de vie et donc les seuils de pauvreté sont très différents. En conséquence, le choix a été fait de comparer des pays suffisamment proches du point de vue du niveau de vie des ménages. Ont d'abord été écartés les pays dont les niveaux de vie médians (revenus médians par unité de consommation) sont plus de deux fois inférieurs à celui de la France, ce qui aboutit notamment à exclure les pays d'Europe centrale et orientale (voir annexe, tableau 7). Ont ensuite été conservés les pays importants (en taille de population) ou considérés comme emblématiques du point de vue des politiques sociales. Neuf pays ont ainsi été retenus : le Danemark, la Suède, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Les difficultés de prise en compte des dimensions non monétaires de la pauvreté

La comparaison des taux de pauvreté monétaire présente pour limite de ne pas prendre en compte les autres dimensions, non directement monétaires, de la pauvreté. Pour surmonter en partie cette limite, d'autres indicateurs peuvent être utilisés de façon complémentaire, tels des indicateurs de pauvreté en conditions de vie. Au niveau européen, est ainsi utilisé un indicateur de privations matérielles (voir *infra*).

Dans le cadre d'études régulières de l'Unicef, des comparaisons entre pays développés sur le bien-être des enfants sont réalisées et tentent également d'approcher la dimension pluridimensionnelle de la pauvreté. Elles sont fondées sur la comparaison d'un ensemble de critères, qui sont davantage des indicateurs d'inégalité entre les enfants situés dans le bas et au milieu de la distribution. Par exemple, en matière de revenus monétaires, il s'agit de l'écart entre le niveau de vie médian et le niveau de vie du premier décile de l'ensemble des ménages avec enfant. La dernière étude montre que, en 2013, la France se situe au 28e rang sur 35 pays (Unicef, 2016). Ce classement global relativement médiocre ne provient pas des critères de revenu monétaire (la France est classée 13e sur 35) mais de ceux concernant l'éducation (place 35 sur 35), la santé (place 23 sur 35) et la satisfaction dans la vie (place 28 sur 35). Sur le critère de revenu, la position relative de la France s'est dégradée entre 2008 et 2013.

L'absence de prise en compte des services gratuits ou subventionnés

La comparaison, en particulier des taux de pauvreté monétaire, ne permet pas de prendre en compte les biens et

services gratuits ou fortement subventionnés accessibles aux ménages, en particulier à travers les services publics ou transferts en nature, aux premiers rangs desquels figurent la santé et l'éducation. L'importance de ces prises en charge gratuites ou subventionnées pouvant être très différente d'un pays à l'autre, la comparabilité des seuils et taux de pauvreté monétaire peut s'en trouver biaisée.

Pour les neuf pays considérés dans cette analyse, l'importance des dépenses de santé et d'éducation prises en charge par les administrations publiques (Sécurité sociale, État, collectivités locales) est toutefois du même ordre de grandeur, ce qui devrait atténuer ce problème de comparabilité. La part des dépenses de santé prise en charge par les administrations publiques va en effet d'environ 70 % en Espagne à 85 % en Allemagne (tableau 1). Avec 78,6 % de dépenses publiques, la France se situe dans une position moyenne basse parmi les neuf pays étudiés. Elle est plutôt en situation moyenne haute s'agissant de la part des dépenses d'éducation financée publiquement.

Une limite liée aux évolutions de revenu très contrastées entre pays depuis 2007

Durant les périodes où les revenus par tête augmentent dans tous les pays, et dans des proportions relativement comparables, comparer l'évolution des taux de pauvreté monétaire à partir d'un seuil évoluant lui-même plus ou moins comme ces revenus fait sens. Mais, depuis la « grande récession » de 2008-2009, les évolutions des revenus ont été très divergentes dans l'UE. Avec des indicateurs de pauvreté monétaire tels que le pourcentage de personnes sous le seuil de pauvreté, la hausse de la pauvreté vécue, par exemple, du fait d'une baisse du pouvoir d'achat, peut être masquée si le seuil de pauvreté dans le pays a lui-même fortement diminué du fait d'une baisse du niveau de vie à partir duquel il est estimé. La Grèce fournit un exemple extrême de cette situation : le taux de pauvreté

Tableau 1. Part des dépenses publiques * dans le total des dépenses de santé et des dépenses d'éducation

En %

	Santé (2015)	Éducation (2011)			
		Préprimaire	Primaire et secondaire	Tertiaire/ Supérieur	Total
Espagne	69,9	71	91	77	84
Italie	75,5	90	96	66	89
Belgique	77,5				
France	**78,6**	**94**	**92**	**81**	**89**
Royaume-Uni	79,0	77	86	30	75
Pays-Bas	80,7	88	87	71	82
Suède	83,7	100	100	90	97
Danemark	84,2	92	97	95	95
Allemagne	85,0	80	88	85	86

* Dépenses des administrations publiques (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales).
Source : OCDE ; calculs auteur.

monétaire à 60 % du niveau de vie médian n'est pas significativement différent en 2014 de ce qu'il était en 2007 (données des enquêtes European Union – Statistics on Income and Living Conditions, EU-Silc, de 2015 et 2008 [1]), non pas en raison d'une situation ayant peu changé, mais parce que le niveau de vie médian et donc le seuil de pauvreté (calculé en pourcentage du niveau de vie médian) a lui-même chuté d'environ 35 % en termes réels. Des personnes sont ainsi sorties formellement de la pauvreté alors que leurs revenus n'ont pas augmenté, voire ont diminué. Inversement, le taux de pauvreté a augmenté de 2 points en Suède, mais cette dégradation doit être fortement relativisée puisque le niveau de vie médian et donc le seuil de pauvreté y a entretemps augmenté d'environ 18 % en termes réels.

De fait, depuis 2007, le niveau de vie médian et donc le seuil de pauvreté fixé à 60 % de ce niveau ont évolué très différemment selon les pays, y compris parmi les neuf pays retenus dans cette analyse (tableau 2). Une telle situation peut plaider pour l'utilisation complémentaire de taux de pauvreté « ancrés dans le temps », c'est-à-dire l'utilisation de taux de pauvreté calculés à partir du même seuil de pauvreté en termes réels.

Les difficultés liées aux sources de données disponibles

Les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie ou EU-Silc sont l'instrument utilisé pour calculer et comparer les trois indicateurs de pauvreté dans tous les pays de l'UE. Cet instrument n'est pas à proprement dit une enquête commune, mais un cadre commun de questions que les États doivent soumettre à un échantillon d'une taille minimale représentatif des ménages du pays [2]. La taille minimale n'est pas toujours très élevée pour

Tableau 2. Évolution entre 2007 et 2014 * du niveau de vie médian et des seuils de pauvreté monétaire – en termes réels

En %

Espagne	-11,6
Italie	-8,4
Royaume-Uni	-5,1
Allemagne	~
France	**~**
Pays-Bas	~
Belgique	+8,4
Suède	+18,2
Danemark	non disponible

* Enquêtes EU-Silc 2008 et 2015.
Source : Eurostat – EU-Silc, (European Commission, 2017).

1. Un problème avec les données EU-Silc peut provenir de l'affichage des résultats sur la pauvreté monétaire. Comme les enquêtes consistent à demander aux personnes leurs revenus de l'année précédente, les données affichées et commentées par Eurostat et ensuite par la presse pour une année donnée portent en réalité sur les revenus perçus l'année précédente, 2014 pour l'enquête de l'année 2015.
2. L'enquête a la caractéristique d'être également un panel, avec une part des mêmes personnes réinterrogées d'une année sur l'autre.

certains pays, en particulier les plus petits [3]. Chaque pays est libre d'adresser ces questions dans le cadre d'une autre enquête existante. En France, ces questions sont posées dans le cadre de l'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee qui couvre de nombreux thèmes, sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages et collecte des informations portant sur le ménage et les caractéristiques individuelles de ses membres. La population de référence dans EU-Silc comprend tous les ménages privés (non collectifs) et leurs membres actuels résidant sur le territoire des pays concernés au moment de la collecte de données. Les personnes vivant dans des ménages collectifs et des institutions sont en général exclues de la population-cible. Les informations de tous les membres d'un même ménage sont collectées, mais seuls les membres âgés de 16 ans ou plus sont interrogés.

Les modalités de constitution des données EU-Silc varient d'un pays à l'autre, et portent en général sur des échantillons trop faibles pour l'analyse et la comparaison dès lors qu'il s'agit de calculer des taux de pauvreté pour des sous-groupes de la population, en particulier quand on croise plusieurs caractéristiques (configuration familiale, statut d'activité, âge, etc.). En outre, surtout pour les petits pays, et probablement parce que les échantillons requis y sont d'une taille moins élevée, les résultats en matière de taux de pauvreté apparaissent erratiques d'une année sur l'autre. De ce point de vue, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) utilisée en France est plus adaptée pour calculer et analyser les niveaux de vie et le taux de pauvreté monétaire, mais cette source n'est pas utilisable pour les autres dimensions de la pauvreté utilisée pour les indicateurs européens (privation matérielle, très faible intensité du travail…). L'enquête ERFS repose sur un échantillon plus grand, 50 000 individus contre 14 000 avec EU-Silc. À la différence d'EU-Silc, l'enquête ERFS n'est pas issue d'une enquête entièrement déclarative mais obtenue à partir des données de l'administration fiscale (les revenus déclarés), des données des administrations sociales (les prestations) et elle est enrichie de données d'enquêtes sur les revenus du patrimoine. Pour ces raisons, elle est plus précise et sans doute plus fiable s'agissant des ressources monétaires. Pour l'année 2014, le seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian) est de 1 008 euros avec ERFS et de 1 070 euros avec EU-Silc (enquête 2015 sur revenus de 2014). Pourtant, les taux de pauvreté apparaissent un peu plus faibles avec EU-Silc.

Les taux de pauvreté monétaire

La France relativement bien positionnée dans l'ensemble mais moins s'agissant des enfants

Nous présentons pour les neuf pays de l'UE sélectionnés les taux de pauvreté monétaire au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, ainsi qu'au seuil à 50 % (tableau 3). Ces taux, calculés à partir de l'enquête EU-Silc de 2015 (revenus 2014), portent sur la population totale et sur les enfants (moins de 18 ans). Le taux de pauvreté monétaire des enfants est la part des enfants qui vivent dans un

3. En France, l'enquête doit porter sur au moins 7 250 ménages et 13 500 personnes de 16 ans ou plus : http://ec.europa.eu/eurostat/documents/1012329/4462345/EU-SILC-sample-size.pdf/1d70e0a7-5761-4adf-8ecb-e464d253b845.

ménage pauvre, c'est-à-dire un ménage dont le niveau de vie (le revenu par unité de consommation [4]) se situe sous le seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté monétaire d'ensemble au seuil de 60 % est de 13,6 % en France, celui au seuil de 50 % est de 6,5 % [5]. Sur les neuf pays considérés, la France se situe parmi les pays ayant les taux de pauvreté monétaire les plus faibles, derrière les Pays-Bas et le Danemark (au seuil à 60 % uniquement s'agissant de ce dernier pays). La pauvreté monétaire se situe à des niveaux sensiblement plus élevés en Belgique et en Suède, et à des niveaux beaucoup plus élevés en Allemagne, au Royaume-Uni, et surtout en Italie et en Espagne. Comparativement, la France est donc plutôt bien classée, surtout si l'on considère que le taux de chômage, à l'exception de l'Italie et de l'Espagne, y est supérieur aux autres pays considérés, et que le taux d'emploi y est également inférieur à tous ces pays (à l'exception de l'Italie et de l'Espagne, et dans une moindre mesure de la Belgique). Les travaux comparatifs attribuent ce relatif bon résultat au système redistributif français, son système de prestations et de prélèvements.

Toutefois, s'agissant des enfants, la situation apparaît bien moins bonne pour la France. Désormais, seuls le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne y présentent un taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % plus élevé pour les enfants (et les mêmes pays, ainsi que la Belgique, pour le taux de pauvreté au seuil de 50 %). Tous les autres pays examinés ont des taux de pauvreté des enfants

Tableau 3. Taux de pauvreté monétaire – population totale et enfants en 2015 *
En %

Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian **				Taux de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian **			
Total		Enfants (-18 ans)		Total		Enfants (-18 ans)	
Pays-Bas	11,6	Danemark	10,4	Pays-Bas	5,8	Danemark	6,2
Danemark	12,2	Suède	12,9	**France**	**6,5**	Pays-Bas	6,3
France	**13,6**	Pays-Bas	14,0	Danemark	7,1	Allemagne	7,8
Suède	14,5	Allemagne	14,6	Belgique	7,8	Suède	8,2
Belgique	14,9	Belgique	18,0	Suède	8,0	**France**	**8,4**
Allemagne	16,7	**France**	**18,7**	Royaume-Uni	9,7	Royaume-Uni	9,5
Royaume-Uni	16,7	Royaume-Uni	19,8	Allemagne	10,2	Belgique	9,6
Italie	19,9	Italie	26,8	Italie	13,4	Italie	19,2
Espagne	22,1	Espagne	29,6	Espagne	15,9	Espagne	23,0

* Revenus 2014.
** « Taux de risque de pauvreté » dans le jargon communautaire. Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil, fixé à 60 % (50 %) du revenu disponible équivalent médian national.
Source : Eurostat EU-Silc 2015 – extraction du 13 septembre 2017.

4. Le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle en matière de consommation. La prise en compte des UC permet de comparer le niveau de vie de ménages de tailles différentes. Le nombre d'UC est de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour tous les autres membres de 14 ans et plus et de 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.
5. Respectivement 14 et 8 % pour les revenus 2014 selon l'enquête ERFS (Argouarc'h, Cazenave-Lacrouts, 2017).

plus faibles. Ce glissement relatif dans le classement pourrait pour partie s'expliquer par des effets de compositions démographiques différentes : les taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles nombreuses étant plus élevés que les taux de pauvreté des autres ménages dans tous les pays, les pays ayant comparativement une plus forte proportion de familles monoparentales (typiquement le Royaume-Uni) ou de familles nombreuses (typiquement la France) auront, toutes autres choses égales par ailleurs, un taux de pauvreté des enfants plus élevé que des pays où ces proportions sont plus faibles (typiquement l'Allemagne).

Le taux de pauvreté des enfants est en général supérieur à celui de l'ensemble de la population, de 3,8 points dans l'UE (21,1 % contre 17,3 % pour le seuil à 60 %). Cependant, ce n'est pas toujours le cas : au Danemark, en Suède et en Allemagne, le taux de pauvreté au seuil de 60 % est plus faible pour les enfants que pour le reste de la population (c'est également le cas au Danemark, en Allemagne et au Royaume-Uni au seuil de 50 %). En outre, dans les autres pays à l'exception de l'Italie et de l'Espagne, même quand le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que pour l'ensemble de la population, la différence entre ces deux indicateurs est souvent moins prononcée qu'en France. Au seuil de 60 % du niveau de vie médian, cette différence est en France de +5,1 points (18,7 % et 13,6 % respectivement pour les enfants et pour l'ensemble de la population) contre +3,1 points en Belgique et au Royaume-Uni et +2,4 points aux Pays-Bas. Le taux de pauvreté est en revanche plus faible pour les enfants au Danemark, en Suède et en Allemagne. Au seuil de 50 %, elle est de +1,9 point en France (respectivement 8,4 % et 6,5 %) contre +0,2 point en Suède, +0,5 point aux Pays-Bas et +1,8 point en Belgique. Le taux de pauvreté est plus faible pour les enfants au Danemark, en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni.

De ces résultats, il est possible d'émettre l'hypothèse que le système redistributif français est moins efficace pour lutter contre la pauvreté monétaire des enfants que dans les autres pays européens de niveau économique comparable, à moins de considérer que les adultes vivant dans des ménages sans enfants ont une plus grande probabilité de disposer d'un emploi et de revenus du travail leur permettant d'échapper à la pauvreté monétaire.

Des évolutions divergentes en Europe depuis 2007

Depuis la « crise », l'évolution de la pauvreté monétaire n'a pas été identique sur tout le continent européen. Le graphique 1 présente pour les neuf pays sélectionnés les taux de pauvreté au seuil de 60 % entre 2007 et 2015 (ou 2016) pour l'ensemble de la population et pour les seuls enfants (moins de 18 ans) [6]. Les variations de ces taux de pauvreté doivent être analysées prudemment, de faibles évolutions d'une année sur l'autre pouvant provenir des limites de l'enquête utilisée (voir *supra*). En conséquence, afin d'apprécier le sens des évolutions depuis la « grande récession » de 2008-2009, nous avons privilégié la comparaison de la moyenne des années 2007 et 2008 avec la moyenne des années 2014 et 2015 (ou 2015 et 2016). Par ailleurs, il importe de tenir compte de l'évolution très différenciée des seuils de pauvreté entre

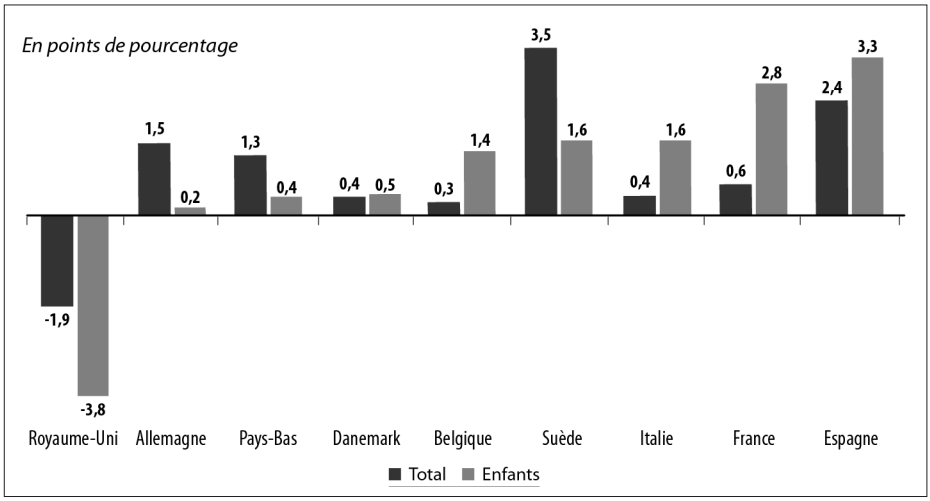
6. Les données des évolutions au seuil de 60 % mais également au seuil de 50 % sont présentées dans les tableaux 8 à 11 en annexe.

ces pays (voir *supra*). Entre 2007 et 2014 (données des enquêtes 2008 et 2015), le seuil de pauvreté en termes réels a fortement diminué en Espagne (-11,6 %), en Italie (-8,4 %) et au Royaume-Uni (-5,1 %) tandis qu'il a augmenté fortement en Belgique (+8,4 %) et surtout en Suède (+18,2 %), et qu'il n'a pas évolué significativement dans les autres pays examinés (tableau 2).

La pauvreté monétaire pour l'ensemble de la population en forte augmentation en Espagne, en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas

Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % pour l'ensemble de la population a légèrement augmenté dans l'UE, passant de 16,6 % à 17,3 % entre 2007-2008 et 2014-2015. L'augmentation a été du même ordre de grandeur en France [7], en Italie, au Danemark et en Belgique (en France et au Danemark, la hausse intervient plutôt en début de période, alors que c'est l'inverse en Italie). En revanche, le taux de pauvreté monétaire de l'ensemble de la population s'est accru beaucoup plus fortement en Allemagne, aux Pays-Bas et surtout en Espagne et en Suède. Pour ce dernier pays, cette dégradation doit cependant être fortement tempérée par le fait que le seuil de pauvreté a fortement augmenté en termes réels, avec l'ensemble des revenus. Dans les autres pays où le taux de pauvreté monétaire a augmenté, l'évolution de la situation économique et/ou les politiques de restriction budgétaire ont eu des effets particulièrement négatifs. À l'inverse, le Royaume-Uni est le seul des pays examinés où le taux de pauvreté monétaire a fortement

Graphique 1. Évolution du taux de pauvreté monétaire * à 60 % du niveau de vie médian entre 2007-2008 et 2014-2015



* « Taux de risque de pauvreté » dans le jargon communautaire. Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Pays classés par ordre croissant de l'évolution entre 2007 et 2015 du taux de pauvreté à 60 % pour les enfants.
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur (voir les données dans les tableaux 8 et 9 en annexe).

7. Les données ERFS indiquent également une hausse en France de la pauvreté monétaire depuis 2007.

chuté, en restant à un niveau élevé : cette baisse de 18,6 % à 16,7 % (entre 2007 et 2015) intervient néanmoins entre 2007 et 2011-2012, et depuis lors le taux de pauvreté y est reparti à la hausse. Ce résultat relativement satisfaisant doit être nuancé dans ce pays par le fait que le niveau du seuil de pauvreté en termes réels a diminué, en lien avec la baisse du niveau de vie médian [8]. Tous ces constats établis en prenant le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian sont sensiblement les mêmes avec le seuil de pauvreté à 50 % (voir annexe, tableaux 10 et 11).

Les enfants peu épargnés en France depuis la crise

S'agissant des enfants, les évolutions sont assez différentes (graphique 1). Le taux de pauvreté des familles et/ou des enfants a fortement augmenté surtout en Espagne, en France [9], et dans une moindre mesure en Italie, en Suède et en Belgique. Cependant, de tous les pays examinés, c'est en France que le taux de pauvreté des enfants a le plus augmenté en comparaison de l'ensemble de la population. La situation relative des enfants (en comparaison de l'ensemble de la population) s'est également dégradée dans une moindre mesure en Espagne, en Italie et en Belgique. Au contraire, en Allemagne, aux Pays-Bas, la pauvreté monétaire des enfants a peu augmenté et elle a surtout moins augmenté que pour le reste de la population. Au Royaume-Uni, la pauvreté monétaire des enfants a beaucoup diminué sur l'ensemble de la période. Mais il convient de rappeler que ce pays partait de taux très élevés, avec de l'ordre de 1 enfant sur 4 ou 5 vivant sous le seuil de pauvreté. Dans ce pays, le taux de pauvreté monétaire des enfants a en outre davantage baissé que pour le reste de la population. Cette baisse est toutefois concentrée sur la première partie de la période, le taux de pauvreté monétaire des enfants s'accroissant de nouveau fortement depuis 2012. Tous ces constats sont globalement les mêmes avec un seuil de pauvreté monétaire à 50 % [10].

Les effets de la récession de 2008-2009 et/ou des restrictions budgétaires décidées à partir de 2010 semblent avoir davantage épargné les enfants en comparaison du reste de la population dans certains pays (Allemagne, Pays-Bas). C'est exactement l'inverse dans d'autres pays, en particulier en Espagne et en France, où les familles et les enfants ont été plus touchés que les autres catégories.

Les indicateurs de pauvreté en emploi

L'Union européenne, à côté d'indicateurs de pauvreté monétaire (voir *supra*) et de conditions de vie ou de privation matérielle (voir *infra*), utilise un indicateur de pauvreté en emploi, et plus précisément un indicateur de très faible intensité de travail. Cet indicateur vise à qualifier les ménages dans lesquels les adultes (18 à

8. Et ce qui explique que d'autres indicateurs, comme la pauvreté en condition de vie ou privation matérielle, y aient augmenté significativement (voir *infra*).
9. Les données ERFS indiquent une hausse en France de la pauvreté monétaire des familles et/ou des enfants depuis 2007. Elles indiquent également que le taux de pauvreté a davantage augmenté pour les familles monoparentales, surtout avec deux enfants et plus, et pour les couples avec quatre enfants et plus (et dans une moindre mesure les couples avec trois enfants et plus) que pour les autres configurations familiales et ce, alors même que leurs taux de pauvreté étaient initialement déjà beaucoup plus élevés.
10. Les constats sur les évolutions de la France en comparaison des autres pays sont toutefois un peu moins défavorables au seuil de 50 % qu'au seuil de 60 %.

59 ans) ne travaillent pas ou peu, l'absence de revenus du travail constituant un risque majeur d'exclusion sociale pour l'ensemble des membres du ménage. Sont prises en compte les personnes âgées de 0 à 59 ans qui vivent dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée [11]. Un ménage avec un adulte sera en situation de très faible intensité de travail s'il a travaillé au plus deux mois sur les 12 mois de l'année. Un ménage avec deux adultes le sera si ces deux adultes ont travaillé au plus quatre mois à eux deux durant les 12 mois. Un ménage peut ainsi ne pas être considéré comme pauvre en emploi, bien que disposant de très peu de revenus, par exemple parce qu'il a travaillé à temps partiel et/ou à un salaire très faible quelques mois dans l'année (plus de deux mois pour un ménage avec un adulte).

La France en très bonne position relative en 2015

À l'aune de la part des personnes vivant dans des ménages sans emploi ou à très faible intensité de travail en 2015, la France se situe en très bonne position relative avec 9 % des personnes de 0 à 59 ans dans ce cas (tableau 4). Seule la Suède fait mieux (6,1 %). Cette bonne position relative de la France vaut également si seuls les adultes sont pris en compte.

La part des personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail est la plus élevée, de l'ordre de 15 %, en Belgique et en Espagne. Alors qu'en Belgique, le taux de chômage est plus faible qu'en France et que le taux d'emploi y est du même ordre de grandeur [12], la

Tableau 4. Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail en 2015

En %

	Total (0-59 ans)	Moins de 18 ans	18-59 ans
UE 28	10,7	9,4	11,1
Suède	5,8	5,2	6,1
France	**8,5**	**7,4**	**9,0**
Allemagne	9,8	7,1	10,6
Pays-Bas	10,2	6,5	11,7
Danemark	11,6	7,3	13,3
Italie	11,7	8,6	12,7
Royaume-Uni	11,9	14,8	10,9
Belgique	14,9	13,8	15,3
Espagne	15,4	12,0	16,5

Note : Pays classés par ordre croissant pour l'ensemble de la population (0-59 ans) – 2e colonne.
« Enfant » (= enfant dépendant).
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

11. Le potentiel de travail est égal au total des personnes de 18 à 59 ans (et qui ne sont pas enfants à charge). L'intensité de travail est calculée comme la somme totale des mois travaillés par ces personnes divisée par 12 fois le nombre de ces personnes. L'intensité du travail est considérée comme très faible si elle est égale ou inférieure à 0,2.
12. 61,9 % en Belgique contre 63,8 % en France en 2014 (pour les 15-64 ans). Ces niveaux sont beaucoup plus élevés qu'en Espagne (56 %) et en Italie (55,7 %), mais beaucoup plus faibles qu'au Royaume-Uni (71,9 %), au Danemark (72,8 %), aux Pays-Bas (73,1 %), en Allemagne (73,8 %) et en Suède (74,9 %).

proportion des ménages sans emploi (ou presque) y est donc beaucoup plus élevée, qu'en France, ce qui indique une forme de répartition plus inégalitaire de l'emploi entre les ménages en Belgique. Le relatif bon positionnement de la France constaté au niveau du taux de pauvreté monétaire de l'ensemble de la population (voir *supra*) pourrait donc s'expliquer, malgré le niveau relativement élevé du chômage et le niveau relativement faible du taux d'emploi (en comparaison de la plupart des autres pays étudiés), non seulement par le système redistributif, mais également par la faible proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi (comparativement aux autres pays).

La proportion d'enfants vivant dans des ménages à très faible intensité de travail est inférieure à la proportion de personnes de 18 à 59 ans vivant dans de tels ménages. Fait exception à cette « règle » de façon notable le Royaume-Uni. Dans ce pays, la proportion d'enfants vivant dans des ménages à faible intensité de travail est très élevée et pourrait s'expliquer par l'importance des familles monoparentales et surtout l'importance de celles à faible intensité de travail. La question de l'emploi des personnes isolées ayant charge d'enfants semble s'y poser de façon plus aiguë que dans les autres pays.

Avec 7,4 % d'enfants vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, la France se positionne moins bien que pour les personnes d'âge adulte. La Suède (5,2 %) fait toujours mieux que la France, mais ce sont désormais également le cas des Pays-Bas (6,5 %), de l'Allemagne (7,1 %) et du Danemark (7,3 %).

Si l'occupation d'un emploi semble toujours indispensable pour prémunir de la pauvreté, *a fortiori* pour les ménages ayant charge d'enfants, elle n'est pas toujours suffisante. Elle l'est même de moins en moins, comme en atteste la forte croissance du nombre et de la part des travailleurs pauvres dans l'UE, soit ceux vivant dans un ménage situé sous le seuil de pauvreté. Une étude récente de la Fondation de Dublin (Eurofound, 2017) montre que la part des travailleurs pauvres a significativement augmenté entre 2007 et 2014 dans l'UE en général et dans les neuf pays sélectionnés, et plus particulièrement en Allemagne. L'étude rappelle que la probabilité d'être travailleur pauvre est plus forte parmi les travailleurs à temps partiel et les travailleurs en contrat temporaire. Les travailleurs pauvres sont fortement surreprésentés parmi les parents isolés et les couples avec trois enfants et plus, et dans une moindre mesure parmi les personnes seules. Les couples avec un ou deux enfants ne sont pas surreprésentés parmi les travailleurs pauvres, et les couples sans enfant sont sous-représentés.

Forte hausse de la pauvreté en emploi en Espagne depuis la crise

Depuis la « crise », la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail a sensiblement augmenté dans l'UE, de 9,8 % en 2007 à 10,7 % en 2015, ce qui fait écho à l'évolution du chômage dont le taux est passé de 7 % en 2008 à 9,4 % en 2015. L'augmentation a été très forte en Espagne (tableau 5 [13]). Elle a été supérieure à la moyenne européenne au Danemark, en Belgique, au Royaume-Uni et en Italie. Aux Pays-Bas, elle y a été plus faible. Cette part est restée sensiblement au même niveau en Suède et en France, alors

13. Pour atténuer les éventuels problèmes liés à la taille de l'enquête EU-Silc, les évolutions sont estimées à partir de la moyenne des années 2007 et 2008 et des années 2014 et 2015.

Tableau 5. Part des personnes de 0 à 59 ans vivant dans un ménage à très faible intensité de travail

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolutions 2007-2008/2014-2015			
											Tous (0-59 ans)	Moins de 18 ans	18-59 ans	Personnes seules avec enfants
UE 27	9,8	9,2	9,2	10,2	10,4	10,5	10,9	11,2	10,7	:	***1,5***	***1,5***	***1,4***	***-1,0***
Belgique	13,8	11,7	12,3	12,7	13,8	13,9	14,0	14,6	14,9	14,6	***2,0***	***2,9***	***1,6***	***1,0***
Danemark	10,1	8,5	8,8	10,6	10,5	10,2	11,9	12,2	11,6	10,6	***2,6***	***1,8***	***2,8***	***4,7***
Allemagne	11,5	11,7	10,9	11,2	11,2	9,9	9,9	10,0	9,8	:	***-1,7***	***-2,1***	***-1,6***	***-10,4***
Espagne	6,8	6,6	7,6	10,8	13,4	14,3	15,7	17,1	15,4	14,9	***9,6***	***8,5***	***10,0***	***10,3***
France	**9,6**	**8,8**	**8,4**	**9,9**	**9,4**	**8,4**	**8,1**	**9,6**	**8,6**	:	***-0,1***	***0,2***	***-0,3***	***4,1***
Italie	10,2	10,4	9,2	10,6	10,5	10,6	11,3	12,1	11,7	:	***1,6***	***2,1***	***1,5***	***-3,3***
Pays-Bas	9,7	8,2	8,5	8,4	8,9	8,9	9,3	10,2	10,2	9,7	***1,3***	***1,3***	***1,3***	***-0,5***
Suède	6,0	5,5	6,4	6,0	6,9	5,7	7,1	6,4	5,8	8,5	***0,4***	***0,5***	***0,2***	***0,8***
Royaume-Uni	10,4	10,4	12,7	13,2	11,5	13,0	13,2	12,3	11,9	11,3	***1,7***	***1,1***	***2,0***	***-0,7***

Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs propres.

même qu'en France le taux de chômage a augmenté, passant de 7,1 % en 2008 à 10,4 % en 2015, et le taux d'emploi a diminué, de 64,9 % à 63,8 %. La part des personnes pauvres en emploi a en revanche sensiblement diminué en Allemagne. Les évolutions concernant les seuls enfants sont sensiblement les mêmes que pour les adultes (18-59 ans). Elles ont été légèrement plus favorables (ou moins défavorables) pour les enfants au Danemark, en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni. C'est l'inverse dans les autres pays.

Le tableau 5 indique également l'évolution de la part des personnes vivant dans une famille monoparentale pauvre en emploi (caractérisées par une très faible intensité en emploi), cette part étant beaucoup plus élevée que pour l'ensemble des personnes de 0 à 59 ans (respectivement 23,6 et 10,7 % dans l'UE 28 en 2015). Cette part a évolué de façon très contrastée selon les pays. En moyenne dans l'UE, et contrairement au reste de la population, elle a légèrement diminué. Elle a évolué beaucoup plus favorablement que pour les autres personnes dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, et dans une moindre mesure le Royaume-Uni et les Pays-Bas, où elle a diminué ; en Belgique, elle a augmenté, mais moins que pour le reste de la population. En revanche, elle a évolué plus défavorablement dans les autres pays, et en particulier en France : dans ce dernier pays, la question de l'absence ou de la faiblesse de l'emploi au sein des familles monoparentales semble donc s'être aggravée depuis 2007, et davantage en comparaison des autres pays étudiés.

Les indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie ou de privation matérielle

L'enquête EU-Silc permet de calculer un indicateur de pauvreté en conditions de vie, ou plus précisément un indicateur de privation matérielle en matière d'accès à des biens et services. L'indicateur de privation matérielle y est défini comme le pourcentage de la population avec une absence non désirée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle contenus dans la dimension « Contraintes économiques et biens d'équipement » de l'enquête [14] : i) régler le loyer ou les factures pour les services d'utilité publique ; ii) chauffer convenablement le domicile ; iii) faire face à des dépenses imprévues ; iv) consommer de la viande, du poisson ou un équivalent protéiné tous les deux jours ; v) partir en vacances hors du domicile une semaine par an ; vi) acheter une voiture ; vii) acheter une machine à laver le linge ; viii) acheter une télévision couleur ou ix) payer une connexion téléphonique.

Cet indicateur doit être distingué de l'indicateur de pauvreté en conditions de vie calculé par l'Insee au moyen de l'enquête SRCV [15].

La France en position moyenne pour les enfants en 2015

Le tableau 6 présente le niveau de l'indicateur de privation matérielle pour

14. Il existe également un indicateur de privation matérielle « sévère » ou « grave » lorsque quatre éléments de privation surviennent.
15. Avec l'enquête SRCV, un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie s'il subit au moins huit privations parmi une liste de 27 possibles correspondant à la privation d'un élément de bien-être standard largement diffusé dans la population française (27 privations regroupées en quatre sous-dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement).

l'année 2015 pour l'ensemble de la population des neuf pays sélectionnés, pour les enfants pris isolément, ainsi que l'écart entre les deux. L'indicateur de privation matérielle en France est plus faible que dans la moyenne des pays de l'UE (11,1 % contre 16,8 % en 2015). Il est du même ordre de grandeur en Allemagne et en Belgique. L'indicateur y est plus faible en Suède, au Danemark et aux Pays-Bas. Il est en revanche plus élevé au Royaume-Uni, en Espagne et surtout en Italie.

Dans presque tous les pays, cet indicateur est plus défavorable s'agissant des enfants que pour le reste de la population. La France ne fait pas exception à ce constat général, avec un taux de privation matérielle des enfants de 13,8 % contre 11,1 % pour l'ensemble de la population. La comparaison de l'indicateur de privation matérielle des enfants aboutit à peu près au même constat que la comparaison pour l'ensemble des personnes. La France se situe dans une position moyenne parmi les neuf pays retenus, avec un indicateur de privation matérielle des enfants plus élevé qu'en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne, mais plus faible qu'en Belgique, et surtout en Italie, au Royaume-Uni et en Espagne.

Des évolutions très contrastées du taux de privation matérielle depuis 2008

Le graphique 2 présente l'évolution de l'indicateur de privation matérielle dans les neuf pays sélectionnés, pour l'ensemble de la population et pour les enfants (voir les données en annexe, tableaux 12 et 13). Les évolutions, plutôt à la baisse dans l'UE, ne sont pas toujours très significatives et souffrent de variations parfois un peu erratiques d'une année sur l'autre. Pour cette raison, le graphique 2 présente l'évolution entre la moyenne des années 2007 et 2008 et la moyenne des années 2014 et 2015.

En Suède, où cet indicateur était déjà initialement faible, il diminue assez fortement, et davantage pour les enfants que pour l'ensemble de la population. Il

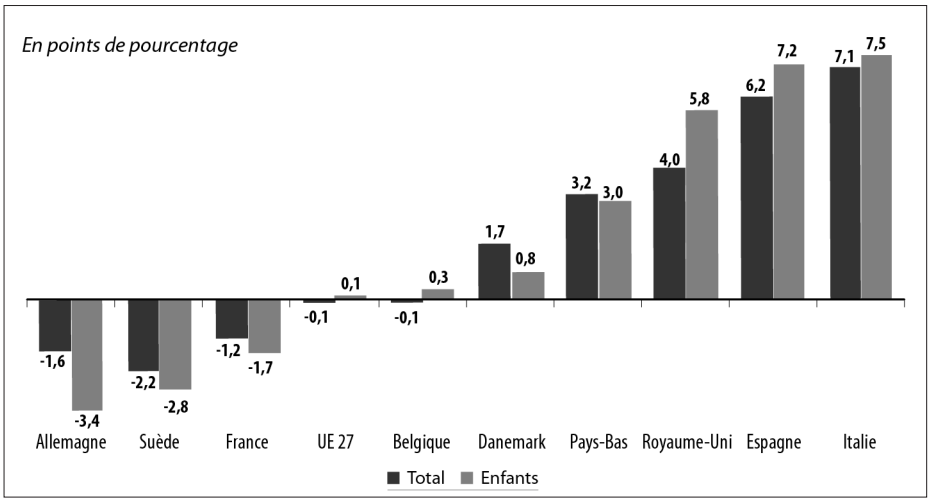
Tableau 6. Taux de privation matérielle en 2015 *

En %

	Toutes personnes (1)	Moins de 18 ans (2)	Différence (1)-(2)
UE 27	16,8	19,4	-2,6
Suède	2,8	3,5	-0,7
Danemark	8,0	8,5	-0,5
Pays-Bas	8,1	8,1	0,0
Allemagne	10,7	11,0	-0,3
France	**11,1**	**13,8**	**-2,7**
Belgique	11,6	15,7	-4,1
Royaume-Uni	14,1	22,0	-7,9
Espagne	16,5	20,3	-3,8
Italie	22,6	24,6	-2,0

* Pourcentage de la population avec une absence non désirée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle.
Pays classés par ordre croissant du taux de privation matérielle pour l'ensemble de la population.
Source : Eurostat EU-Silc – calculs auteur.

Graphique 2. Évolution du taux de privation matérielle entre 2007-2008 et 2014-2015



Source : Eurostat EU-Silc – calculs propres – voir les données dans les tableaux 12 et 13 en annexe.

diminue plus faiblement en Allemagne et en France [16], mais davantage pour les enfants que pour l'ensemble de la population en Allemagne alors que la baisse est assez proche pour les enfants et l'ensemble de la population en France [17].

L'indicateur de privation matérielle a peu évolué en Belgique. En revanche, il a augmenté dans les autres pays, faiblement au Danemark et un peu plus fortement aux Pays-Bas, mais un peu moins pour les enfants que pour l'ensemble de la population dans ces deux pays. En revanche, l'indicateur de privation matérielle s'est le plus fortement accru au Royaume-Uni et surtout en Espagne et en Italie pour atteindre, dans ce dernier pays, un niveau très élevé. En outre, dans ces trois pays, la hausse est plus forte pour les enfants.

Conclusion

La comparaison des taux de pauvreté monétaire dans les neuf pays sélectionnés montre que la France présente des performances globales comparativement flatteuses, seuls les Pays-Bas ayant un taux de pauvreté monétaire inférieur en 2014. Elle se classe cependant dans une position beaucoup plus moyenne en ce qui concerne la pauvreté monétaire des enfants, et s'agissant de la pauvreté en conditions de vie ou en termes de privation matérielle. Ainsi, l'indicateur de privation matérielle des enfants y est nettement plus élevé qu'en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne.

La relative bonne position de la France s'agissant de la pauvreté

16. Le taux de pauvreté en conditions de vie en France calculé à travers l'enquête SRCV est globalement plutôt stable entre 2007 et 2014.
17. Avec l'enquête SRCV, la pauvreté en conditions de vie s'est davantage dégradée entre 2007 et 2014 pour les familles monoparentales. Pour les autres configurations familiales, aucune évolution très significative ne se dégage.

monétaire de l'ensemble de la population d'une part, la moins bonne position s'agissant de la pauvreté monétaire des enfants d'autre part, pourraient au moins pour partie s'expliquer par les revenus du travail (à côté des revenus liés à la redistribution). La France est, après la Suède, le pays ayant la plus faible part des personnes de 0-59 ans vivant dans un ménage pauvre en emploi, c'est-à-dire sans emploi ou à très faible intensité de travail. Si le taux de chômage y est plus élevé et le taux d'emploi beaucoup plus faible que dans nombre d'autres pays (Allemagne, Danemark, Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni), les emplois disponibles y sont moins inégalement répartis entre ménages, ce qui contribue à limiter le nombre de ménages sans emploi (en comparaison d'autres pays). Cette particularité française contribue en conséquence aussi à atténuer les effets du chômage ou du faible nombre d'emplois sur la pauvreté monétaire d'ensemble.

S'agissant des ménages avec enfants, la France se positionne moins bien en comparaison des autres pays européens étudiés : comme en matière de pauvreté monétaire, d'autres pays (Pays-Bas, Allemagne, Suède, Danemark) présentent une part plus faible d'enfants vivant dans des ménages pauvres à très faible intensité de travail. Cette relative moins bonne performance de la France du côté des enfants, en termes de pauvreté monétaire comme en termes de pauvreté en emploi, pourrait donc trouver pour partie une explication du côté de la répartition des emplois, et donc des revenus primaires : le manque d'emplois se concentrerait davantage en France qu'ailleurs du côté des ménages avec enfants que des ménages sans enfants, et en particulier davantage du côté des familles monoparentales, ce qui renvoie aux difficultés dites de « conciliation » entre charges familiales et professionnelles que rencontrent ces familles.

Cette comparaison en coupe à partir de données des années 2014 ou 2015 masque des évolutions contrastées depuis 2007. Dans l'UE, le taux de pauvreté monétaire a globalement augmenté. Les évolutions concernant la pauvreté des enfants tendent à suivre celles constatées pour l'ensemble de la population. C'est en Espagne, en France, et dans une moindre mesure en Italie, en Suède et en Belgique que le taux de pauvreté monétaire des familles et/ou des enfants a le plus fortement augmenté. Cependant, de tous les pays examinés, la France est le pays où le taux de pauvreté monétaire des enfants a évolué le plus défavorablement en comparaison de celui du reste de la population depuis 2007. Ces résultats proviennent en premier lieu des évolutions des revenus d'activité (distribution des revenus primaires) qui ont fortement été impactés par la récession de 2008-2009, la hausse du chômage et de la précarité des emplois ; ils proviennent aussi de la capacité des systèmes de prélèvements et de transferts (redistribution secondaire) qui a pu être altérée par les politiques de restrictions budgétaires entreprises à partir de 2011 et surtout 2013. De ce point de vue, les enfants semblent avoir été davantage épargnés de la pauvreté en comparaison du reste de la population dans d'autres pays, pourtant fortement impactés par la hausse de la pauvreté en général (Allemagne, Pays-Bas). À l'inverse, les enfants ont été moins épargnés que les autres membres de la société dans certains pays, en particulier en Espagne et en France. Là encore, les clefs d'explication sont à chercher tant du côté de la redistribution secondaire que du côté des revenus primaires, à travers notamment l'évolution du nombre d'emplois mais aussi la répartition de ces emplois entre

les ménages en général, et entre ménages avec et sans enfants.

Sources :

Argouarc'h J., Cazenave-Lacrouts M.-C. (2017), « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première*, n° 1665, https://www.insee.fr/fr/statistiques/3055008.

Eurofound (2017), *In-work Poverty in the EU*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, https://goo.gl/ndoh2r.

European Commission (2017), *Social Protection Committee Annual Report 2017. Review of the Social Protection Performance Monitor and Developments in Social Protection Policies*, http://data.europa.eu/doi/10.2767/022621.

Unicef (2016), « Équité entre les enfants : tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches », *Bilan Innocenti 13*, Centre de recherches Innocenti de l'Unicef, Florence, https://doi.org/10.18356/31ce9f79-fr.

Annexe

Tableau 7. Niveau de vie médian (revenu annuel médian par unité de consommation) en 2015 *

En euros et en SPA

	En euros	En SPA (parité de pouvoir d'achat)
Luxembourg	35 270	29 285
Danemark	28 364	20 384
Suède	26 640	21 216
Finlande	23 763	19 430
Autriche	23 260	21 981
Irlande	21 688	17 704
Belgique	21 654	19 921
France	**21 415**	**19 885**
Pays-Bas	21 292	19 387
Royaume-Uni	20 945	17 712
Allemagne	20 668	20 365
Italie	15 846	15 395
Chypre	13 793	15 313
Malte	13 493	16 681
Espagne	13 352	14 463
Slovénie	12 332	15 102
Portugal	8 435	10 317
Estonie	7 889	10 432
Grèce	7 520	8 802
République tchèque	7 423	11 652
Slovaquie	6 930	10 220
Lettonie	5 828	8 092
Pologne	5 556	9 950
Croatie	5 453	8 253
Lituanie	5 180	8 251
Hongrie	4 556	7 919
Bulgarie	3 332	6 882
Roumanie	2 315	4 357

* Enquête de 2015 portant sur les revenus perçus en 2014.
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017.

Tableau 8. Taux de pauvreté monétaire (60 %) de l'ensemble de la population (2007-2016)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolutions	
											2007-2008/ 2014-2015	2007-2008/ 2015-2016
Royaume-Uni	18,6	18,7	17,3	17,1	16,2	16,0	15,9	16,8	16,7	nd	***-1,9***	***nd***
Allemagne	15,2	15,2	15,5	15,6	15,8	16,1	16,1	16,7	16,7	nd	***1,5***	***nd***
Pays-Bas	10,2	10,5	11,1	10,3	11,0	10,1	10,4	11,6	11,6	12,8	***1,3***	***1,9***
Danemark	11,7	11,8	13,1	13,3	12,1	12,0	11,9	12,1	12,2	11,9	***0,4***	***0,3***
Belgique	15,2	14,7	14,6	14,6	15,3	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5	***0,3***	***0,3***
Suède	10,5	12,2	13,3	12,9	14,0	14,1	14,8	15,1	14,5	16,2	***3,5***	***4,0***
Italie	19,5	18,9	18,4	18,7	19,8	19,5	19,3	19,4	19,9	nd	***0,4***	***nd***
France	**13,1**	**12,5**	**12,9**	**13,3**	**14,0**	**14,1**	**13,7**	**13,3**	**13,6**	**nd**	***0,6***	***nd***
Espagne	19,7	19,8	20,4	20,7	20,6	20,8	20,4	22,2	22,1	22,3	***2,4***	***2,5***

Note : Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Pays classés par ordre croissant de l'évolution entre 2007 et 2015 du taux de pauvreté 60 % pour les enfants (voir tableau 9).
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

Tableau 9. Taux de pauvreté monétaire (60 %) des enfants (moins de 18 ans) (2007-2016)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolutions	
											2007-2008/ 2014-2015	2007-2008/ 2015-2016
Royaume-Uni	23,0	24,0	20,7	20,4	18,0	18,0	18,9	19,7	19,8	nd	***-3,8***	***nd***
Allemagne	14,1	15,2	15,0	17,5	15,6	15,2	14,7	15,1	14,6	nd	***0,2***	***nd***
Pays-Bas	14,0	12,9	15,4	13,7	15,5	13,2	12,6	13,7	14,0	14,7	***0,4***	***0,9***
Danemark	9,6	9,1	10,6	10,9	10,3	10,4	9,1	9,2	10,4	9,4	***0,5***	***0,6***
Belgique	16,9	17,2	16,6	18,3	18,7	17,3	17,2	18,8	18,0	17,8	***1,4***	***0,9***
Suède	12,0	12,9	13,1	13,1	14,5	14,6	15,4	15,1	12,9	18,7	***1,6***	***3,4***
Italie	24,6	24,2	24,1	25,2	25,9	26,2	25,2	25,1	26,8	nd	***1,6***	***nd***
France	**15,3**	**15,6**	**16,8**	**18,1**	**18,8**	**19,0**	**17,6**	**17,7**	**18,7**	**nd**	***2,8***	***nd***
Espagne	26,2	27,3	29,0	29,3	27,5	27,9	27,5	30,5	29,6	29,7	***3,3***	***2,9***

Note : Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Pays classés par ordre croissant de l'évolution entre 2007 et 2015 du taux de pauvreté à 60 % pour les enfants.
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

Tableau 10. Taux de pauvreté monétaire (50 %) de l'ensemble de la population (2007-2016)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolutions	
											2007-2008/ 2014-2015	2007-2008/ 2015-2016
Royaume-Uni	11,2	11,3	10,2	9,9	9,4	9,2	9,0	9,5	9,7	nd	***-1,7***	***nd***
Allemagne	9,6	9,2	9,4	9,2	9,7	9,6	9,4	10,5	10,2	nd	***1,0***	***nd***
Pays-Bas	5,2	5,0	5,5	4,9	5,2	5,2	5,2	5,9	5,8	6,7	***0,8***	***1,2***
Danemark	5,9	6,2	7,2	7,9	6,6	6,6	6,9	6,6	7,1	6,8	***0,8***	***0,9***
Belgique	8,0	7,5	7,9	7,9	8,3	8,3	8,3	8,6	7,8	8,6	***0,4***	***0,4***
Suède	6,1	6,5	7,6	7,0	7,6	7,8	8,2	8,5	8,0	9,4	***2,0***	***2,4***
Italie	12,3	11,9	11,6	12,1	12,8	12,4	12,8	12,7	13,4	nd	***0,9***	***nd***
France	**6,8**	**5,7**	**6,7**	**7,3**	**7,1**	**6,9**	**6,9**	**6,7**	**6,5**	**nd**	***0,4***	***nd***
Espagne	13,1	13,1	13,2	13,8	13,8	14,4	13,9	15,9	15,9	15,5	***2,8***	***2,6***

Note : Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 50 % du revenu disponible équivalent médian national.
Pays classés par ordre croissant de l'évolution entre 2007 et 2015 du taux de pauvreté 60 % pour les enfants (voir tableau 9).
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

Tableau 11. Taux de pauvreté monétaire * (50 %) des enfants (moins de 18 ans) (2007-2016)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolutions	
											2007-2008/ 2014-2015	2007-2008/ 2015-2016
Royaume-Uni	13,5	13,7	12,2	10,1	9,7	8,6	9,3	10,1	9,5	nd	***-3,8***	***nd***
Allemagne	8,5	8,3	8,6	9,4	8,0	7,8	7,2	8,2	7,8	nd	***-0,4***	***nd***
Pays-Bas	7,1	5,4	6,0	5,9	6,8	6,2	5,7	5,4	6,3	7,9	***-0,4***	***0,9***
Danemark	5,1	5,2	6,4	6,3	5,6	6,3	4,8	3,3	6,2	5,3	***-0,4***	***0,6***
Belgique	8,9	8,9	10,2	10,3	11,3	10,0	10,1	10,8	9,6	10,0	***1,3***	***0,9***
Suède	6,4	7,0	7,5	7,3	8,8	9,2	9,1	9,6	8,2	12,8	***2,2***	***3,8***
Italie	15,8	15,3	16,0	17,4	17,7	17,8	17,7	17,3	19,2	nd	***2,7***	***nd***
France	**7,6**	**6,8**	**8,9**	**9,5**	**9,4**	**8,8**	**9,0**	**8,9**	**8,4**	**nd**	***1,5***	***nd***
Espagne	17,7	19,5	19,9	21,0	20,0	20,7	20,2	22,8	23,0	21,9	***4,3***	***3,9***

* « Taux de risque de pauvreté » dans le jargon communautaire. Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 50 % du revenu disponible équivalent médian national.
Pays classés par ordre croissant de l'évolution entre 2007 et 2015 du taux de pauvreté à 60 % pour les enfants (voir tableau 9).
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

Tableau 12. Taux de privation matérielle * de l'ensemble de la population (2007-2015)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2007/ 2015	2007-2008/ 2014-2015
UE 27	18,1	17,4	17,3	17,7	18,3	19,6	19,4	18,4	16,8	***-1,3***	***-0,1***
Belgique	12,0	11,6	11,4	12,3	12,9	12,5	11,7	11,8	11,6	***-0,4***	***-0,1***
Danemark	7,0	5,4	6,0	6,0	6,2	6,9	8,8	7,7	8,0	***1,0***	***1,7***
Allemagne	12,1	13,0	12,5	11,1	12,4	11,3	11,6	11,3	10,7	***-1,4***	***-1,6***
Espagne	11,1	10,8	13,7	15,1	13,2	16,3	16,9	17,8	16,5	***5,4***	***6,2***
France	**12,2**	**13,1**	**13,5**	**12,6**	**12,4**	**12,8**	**12,0**	**11,9**	**11,1**	***-1,1***	***-1,2***
Italie	15,1	16,3	16,0	16,8	22,2	25,2	23,8	23,0	22,6	***7,5***	***7,1***
Pays-Bas	5,6	5,2	5,2	7,2	6,6	6,5	8,1	9,0	8,1	***2,5***	***3,2***
Suède	5,8	4,6	4,8	3,9	4,2	4,4	4,3	3,2	2,8	***-3,0***	***-2,2***
Royaume-Uni	10,4	11,3	10,3	13,4	13,3	16,6	17,4	15,6	14,1	***3,7***	***4,0***

* Pourcentage de la population avec une absence non désirée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle.
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.

Tableau 13. Taux de privation matérielle * des enfants (moins de 18 ans) (2007-2015)

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2007/ 2015	2007-8/ 2014-15
UE 27	20,3	20,0	19,9	20,8	20,9	22,7	22,2	21,0	19,4	***-0,9***	***0,1***
Belgique	15,4	14,2	15,1	15,5	17,7	17,0	14,6	14,6	15,7	***0,3***	***0,3***
Danemark	8,3	6,0	5,7	6,7	7,9	8,5	9,5	7,3	8,5	***0,2***	***0,8***
Allemagne	14,0	15,6	14,6	12,5	13,2	11,4	12,3	11,9	11,0	***-3,0***	***-3,4***
Espagne	12,7	14,9	18,5	20,3	15,6	19,4	21,8	21,7	20,3	***7,6***	***7,2***
France	**15,1**	**16,3**	**16,9**	**15,7**	**15,9**	**16,6**	**14,7**	**14,3**	**13,8**	***-1,3***	***-1,7***
Italie	17,5	18,9	18,7	19,6	23,2	28,3	26,4	26,7	24,6	***7,1***	***7,5***
Pays-Bas	6,3	6,3	5,8	8,3	7,3	6,9	8,2	10,4	8,1	***1,8***	***3,0***
Suède	7,6	5,8	5,7	4,5	5,2	6,0	6,1	4,4	3,5	***-4,1***	***-2,8***
Royaume-Uni	15,4	17,5	13,5	19,8	20,0	25,5	25,6	22,5	22,0	***6,6***	***5,8***

* Pourcentage de la population avec une absence non désirée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle.
Source : Eurostat EU-Silc – extraction du 13 septembre 2017 – calculs auteur.